

## Les Communautés Professionnelles territoriales de Santé (CPTS)

**FNCS - Séminaire CPTS**

*18 septembre 2020*



- 1) Qu'est-ce qu'une CPTS ?
- 2) Enjeux des CPTS
- 3) Cartographie des CPTS
- 4) Stratégie de déploiement et mise en œuvre

## Les leviers législatifs créant les CPTS

- Article 65 Loi de santé du 26 janvier 2016 créé le dispositif
- La loi de transformation du système de santé de juillet 2019 précise l'articulation du dispositif et le rôle de l'ARS

**Le guide relatif aux CPTS** de l'ARS Ile-de-France d'octobre 2017  
(*en cours de révision*)

**L'accord conventionnel interprofessionnel** signé le 20 juin 2019 et publié au JO le 24 août 2019 prévoit une rémunération pérenne pour le fonctionnement des CPTS validées par le DGARS

## Les CPTS en quelques mots...

**« Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent un mode d'organisation, à la main des professionnels de santé, visant à renforcer leur coordination, dans un cadre populationnel sur leur territoire et au service d'une prise en charge plus intégrée »**

*Définition du guide ARS Île-de-France relatif aux CPTS reprenant les éléments clefs de la loi de 2016*

# Les CPTS - Un mode d'organisation coordonnée entre l'ensemble des acteurs de santé du territoire

## Un dispositif évolutif à la main des professionnels :

- ✓ Initiative des professionnels de santé de ville
- ✓ Equipe pluriprofessionnelle, dans une approche populationnelle
- ✓ **Projet de santé commun**, pré-requis au contrat territorial de santé avec l'ARS
- ✓ Pas de forme juridique privilégiée
- ✓ Dynamique évolutive dans le temps

## La réunion des acteurs de santé du territoire :

- ✓ Réunir les professionnels de santé du sanitaire, social et médico-social
- ✓ En exercice coordonné et isolé

## 2) ENJEUX DES CPTS

### Les CPTS – Les missions et objectifs de *Ma Santé 2022*

- Structurer l'offre de soins de proximité
- Favoriser des prises en charge coordonnées et pluri-professionnelles sur les territoires
- 1000 CPTS sur le territoire français

### Territoire et population des CPTS

#### Territoire de proximité

- ✓ Une seule CPTS par territoire
- ✓ Infra-départemental

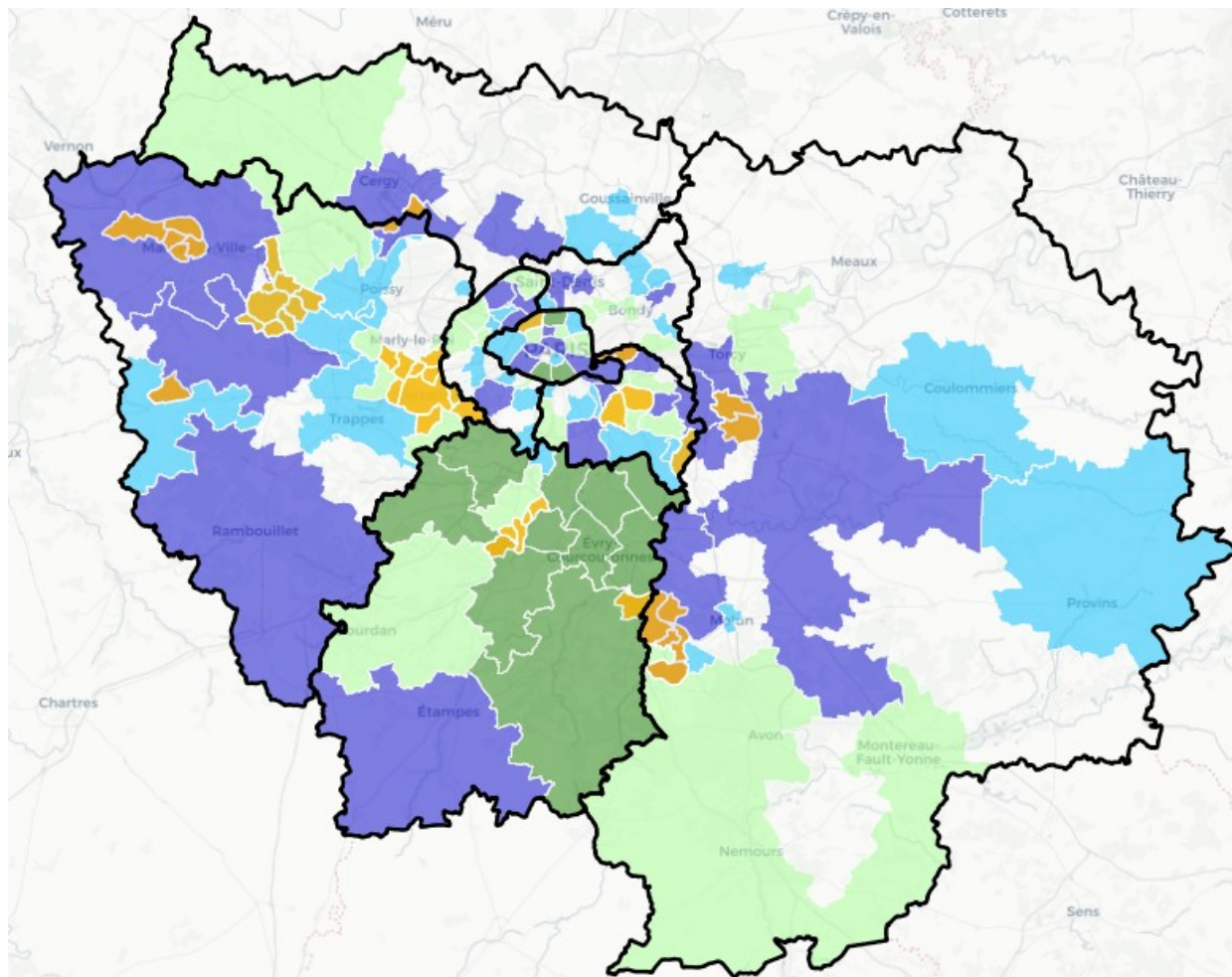
#### Population cible flexible en fonction de la densité et du projet de santé

- ✓ Estimation entre 20 000 et plus de 100 000 habitants
- ✓ Projet de santé : vocation à répondre aux besoins de la population du territoire

### 3) Cartographie régionale des CPTS

## Point d'étape sur les projets en IDF

# Une cartographie accessible à tous sur le PAPS



☰ **Territoire en cours de conciliation** ✕  
  
▾

☰ **CPTS et projets de CPTS** ✕  
 CPTS en fonctionnement  
 Ingénierie de projet en cours  
 Initiative connue de l'ARS : en début de formalisation  
 Initiative connue de l'ARS : déclaration d'intérêt sans formalisation



## Photographie des initiatives recensées à ce jour

- ➔ **13 CPTS** ont reçu une décision de non-opposition de l'ARS
- ➔ **24 projets** font l'objet d'une contractualisation sur **l'ingénierie projet** avec une aide par un prestataire ou directement à l'équipe
- ➔ **61 initiatives de CPTS** accompagnées par les DD à différents niveaux de maturité

### Accompagnement actuel des CPTS en Île-de-France

#### **Soutien des professionnels de santé** pour la création des CPTS :

- Accompagnement méthodologique par les équipes de l'agence (DD/DOS) et de l'Assurance Maladie
- Appui financier dans le cadre du FIR (dès 2018) des initiatives
  - ✓ Aide à la création des CPTS sur l'ingénierie des projets – dans la limite de 30 000 €
- Financement pérenne par l'Assurance Maladie dans le cadre de l'ACI : signature tripartite CPAM/DD/CPTS pour 5 ans, dialogue de gestion deux fois par an et renégociation à la date anniversaire de l'ACI

# Accompagnement méthodologique ARS-AM des projets de CPTS

## Initiatives

- ✓ Instruction de 1<sup>er</sup> niveau des initiatives par les délégations départementales
- ✓ Dès que l'initiative se structure vers une CPTS, ARS et CPAM travaillent de concert
- ✓ Vérification du territoire d'action de la CPTS, de sa projection dans le temps, de la méthodologie prévue pour faire adhérer les acteurs de tous les secteurs **dans une logique d'inclusion**
- ✓ Rédaction et envoi de la convention de subvention par l'ARS (max 30 000€)

## Ingénierie de projet

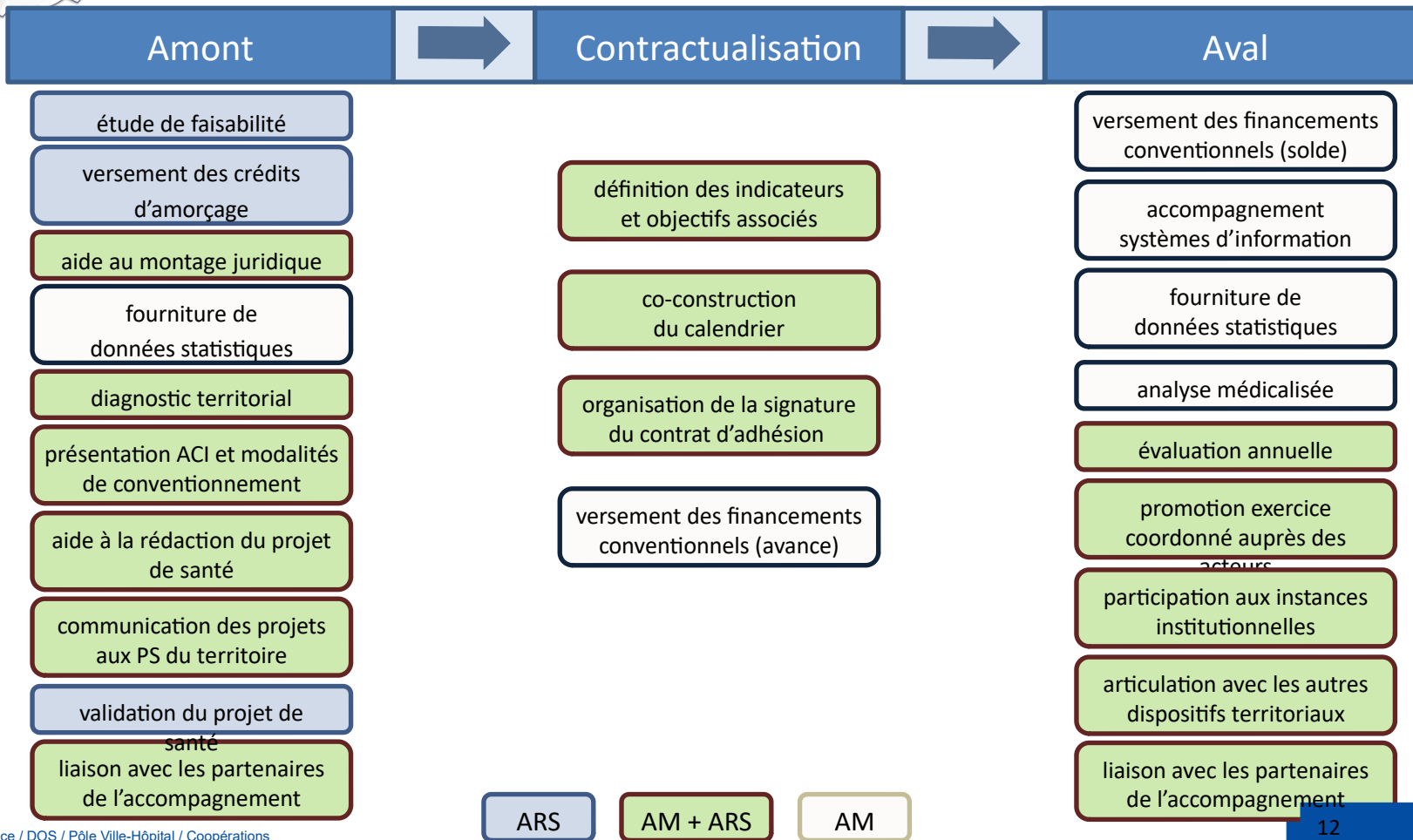
- ✓ Suivi de l'ingénierie de projet par l'ARS et aide de la CPAM pour le diagnostic
- ✓ Étroite collaboration avec la CPAM pour organisation de réunion/envoi d'invitations-informations
- ✓ Envoi par l'équipe d'un pré-projet à l'ARS et l'AM pour lecture et avis, lien avec les autres organisations territoriales
- ✓ Dès consolidation du projet : réunion de restitution ARS et AM → **fait courir en principe le délai de 2 mois**

## Fonctionnement

- ✓ Notification expresse par l'ARS de non-opposition/opposition au projet de santé en lien avec l'AM **avec notion de responsabilisation de la CPTS validée**
- ✓ Si non-opposition : fixation des indicateurs et signature du contrat ACI avec rétroplanning de mise en œuvre des missions (ARS/AM/CPTS)
- ✓ Évaluation des indicateurs à la date anniversaire du contrat (DD/CPAM en lien avec le siège pour RETEX)
- ✓ Éventuel recalibrage du territoire en fonction de la représentativité des professionnels dans la CPTS

# Accompagnement des CPTS

## ➤ Rôles de l'Assurance Maladie et de l'ARS



**Merci pour votre attention**